



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU VAR

Envoyé en préfecture le 24/05/2017  
Reçu en préfecture le 24/05/2017  
Affiché le   
ID : 083-288300411-20170517-A\_2017\_253-AI

## ARRETE N° 2017-253

### PORTANT OUVERTURE DES SESSIONS DE SELECTION PROFESSIONNELLE D'INTEGRATION AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

**Claude PONZO, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, Maire de BESSE sur Issole, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires art. 30, 40, 41, 54 et 76 (J.O. du 21 avril 2016),

**Vu** le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

**Vu** la délibération n°2013-15 du 11 mars 2013 portant création de commission de sélection professionnelle pour la mise en application du dispositif de résorption de l'emploi précaire,

**Vu** la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG83) et la Mairie de Toulon,

### ARRETE

**Article 1 :** Une commission de sélection professionnelle d'intégration au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est constituée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

**Article 2 :** Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Mairie de Toulon, fixe à 1, le nombre d'emploi ouvert au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe:

Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture territoriaux, par voie de sélection professionnelle.

**Article 3 :** Inscriptions :

Le dossier de candidature est fourni par le CDG83 (via le site internet [www.cdg83.fr](http://www.cdg83.fr)) à la Mairie de Toulon, et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le CDG83 pour faire acte de candidature.

Il appartient à la Mairie de Toulon, d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidature au CDG83 pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixée **au Jeudi 15 juin 2017.**

**Article 4** : La commission se réunira au cours de la session prévue **le Jeudi 29 Juin 2017**  
**au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var**  
**Les Cyclades – 1766 Chemin de la Planquette**  
**83130 LA GARDE**

Les modalités d'organisation ainsi que la composition des membres du Jury feront l'objet d'un arrêté complémentaire.

**Article 5** : À l'issue des auditions de recrutement des candidats au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La Mairie de Toulon, procède à l'affichage de cette liste transmise par le CDG83 dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, lorsqu'il existe.

**Article 6** : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Var.

Fait à La Garde, le 17 Mai 2017

**LE PRESIDENT DU CDG83**

**Claude PONZO**  
**Maire de Besse sur Issole**  
**Vice-Président de la C.C.C.V.**



Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

Affiché au CDG83 le :

Transmis au Représentant de l'État le :